



Handicap

La simplicité doit être la seule réponse à la complexité. Si la diversité des solutions offertes est toujours une bonne chose, ces dernières doivent cependant vous être rendues accessibles, de façon la plus simple possible. C'est le choix fait par le département en matière de handicap : pour vous faciliter l'accès aux services d'aide et d'accompagnement, le Département a créé un lieu unique de conseil, information et orientation.

La Maison départementale de l'autonomie (MDA), un accompagnement complet au service des personnes en situation de handicap

La [Maison départementale de l'autonomie](#) (MDA), ce sont 3 antennes territoriales sans rendez-vous : Laval, Château-Gontier-sur-Mayenne et Mayenne et 9 antennes territoriales sur rendez-vous : Craon, Ernée, Évron, Gorrion, Grez-en-Bouère, Loiron-Ruillé, Meslay-du-Maine, Renazé et Villaines-la-Juhel.

Carte des Antennes Territoriales de l'autonomie

Coordonner l'action et répondre aux besoins

Accueil, écoute, information, conseil, orientation et évaluation médico-sociale sur tout le territoire mayennais, telles sont les principales missions de la MDA.

Pour accomplir ces missions, la Maison départementale de l'autonomie, qui est un service du Conseil départemental, travaille en lien étroit avec de nombreux partenaires, notamment les services d'aide à domicile, les services de soins infirmiers, les médecins, une grande variété d'autres professionnels de santé, les établissements pour personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap, Pôle emploi, l'Education nationale...

La Maison départementale de l'autonomie s'appuie en interne sur des collaborateurs aux profils variés : médecins, infirmières, psychologues, personnels administratifs, ergothérapeutes, enseignants, assistants sociaux...

MDA : un panel d'aides à destination de tous types de handicaps

La MDA permet aux personnes en situation de handicap d'accéder à différents types d'aides et de conseils adaptés à leurs besoins.

- [Prestation de compensation de handicap, allocation adulte handicapé, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé](#). Mais aussi pour les enfants, [l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé](#), plan personnalisé de scolarisation ou une orientation vers un service d'éducation et de soins à domicile ou un établissement pour personnes en situation de handicap
- Des [cartes mobilité inclusion](#) .

Numéro unique de la Maison départementale de l'autonomie de la Mayenne

02 43 67 75 77

du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

le vendredi de 9h à 16h

Demande de droit à compensation

[Vous souhaitez déposer une demande de droits à compensation](#)

À lire aussi :

[Règlement Départemental d'Aide Sociale](#)

[Schéma départemental de l'autonomie](#)

Vous souhaitez déposer une demande de droits à compensation, télécharger les documents ci-dessous

[Formulaire imprimable \(PDF - 3.84 Mo\)](#)

[Formulaire modifiable \(PDF - 711.28 Ko\)](#)